

XIIème COLLOQUE DE L'ADDES

(Association pour le Développement de
la Documentation sur l'Economie Sociale)

Paris, le 12 juin 1996

**DIX ANS D'EVOLUTION DES ENTREPRISES D'ECONOMIE
SOCIALE**

**L'EVOLUTION DU CREDIT COOPERATIF
1986 - 1996**

Jean-Claude DETILLEUX
Crédit Coopératif

Josette COURTOIS
CRIDA

**ETABLISSEMENTS DE CREDIT
AFFILIES GERES**

BANQUE FRANCAISE DE CREDIT COOPERATIF (BFCC)
6 délégations
53 agences et antennes

CREDIT-BAIL MOBILIER
COOPAMAT

CREDIT-BAIL IMMOBILIER
INTER-COOP
SICOMI-COOP

**CAISSE CENTRALE
DE CREDIT COOPERATIF**

**ETABLISSEMENTS DE CREDIT
AFFILIES NON GERES**

Crédit Maritime Mutuel
Société Centrale de Crédit Maritime Mutuel
12 Caisses régionales de Crédit Maritime Mutuel
UFIMER

COOPERATIVE D'INTERET MARITIME
IDIMAR

COOPERATION DE COMMERCANTS-DETAILLANTS
EDEL. SOCOREC. GEDEX DISTRIBUTION.

COOPERATION DE PMI
SOMUDIMEC. SOFINEL. NORD-FINANCEMENT. SOMUPACA. SOFIGARD
SOFIVO. SOFIDIB. SOFINDI. SOFISEM 77

COOPERATION DE PRODUCTION
SOFISCOP OUEST. SOFISCOP SUD-EST

SECTEUR ASSOCIATIF
Société Financière
de la Nouvelle Economie Fraternelle (NEF)

Parler de l'évolution d'une personne morale, d'une personne physique ou d'un groupe de personnes entre deux périodes, 10 ans en l'occurrence, c'est certes partir d'un temps T, 1986, pour arriver à T+10, 1996, c'est aussi implicitement taire sans toutefois nier son histoire : naissance-enfance-adolescence-pour tout aussi implicitement supposer, imaginer, faire des hypothèses sur le devenir de la personne au moins à 10 ans ! Il est un âge, un temps, où le proche passé et le devenir absorbent les énergies, créent les enthousiasmes nécessaires pour participer au monde.

Pour les juristes, les sociologues, les épris des étiquettes, les inconditionnels de l'ordre ou du moins, des classifications le Crédit Coopératif est un réseau très structuré avec en son centre la Caisse Centrale de Crédit Coopératif et dans son périmètre d'une part des établissements de crédits affiliés gérés et d'autre part des établissements de crédits affiliés non gérés. Voilà pour la carte d'identité.

On en conviendra, la présentation manque de corps, d'âme et d'esprit alors que le Crédit Coopératif avec toutes ses caractéristiques occupe une place spécifique et qu'il agrandit cette place, dans le paysage bancaire français, à un moment où il n'est pas aisé de s'y maintenir. C'est, que le Crédit Coopératif est une banque, une banque moyenne spécialisée, une banque coopérative.

Le Crédit Coopératif est une banque

Cela peut paraître une tautologie et pourtant, le temps n'est pas très éloigné où le Crédit Coopératif était d'abord un redistributeur de crédits du FDES (Fonds de Développement Economique et Social), puis des prêts bonifiés. La structure de son bilan était comparable à celle des IFS (Instituts Financiers Spécialisés), le CEPME, par exemple.

Placée sous le mot d'ordre « Relation Bancaire Totale » la décennie 1985-1995 a vu l'activité « bancaire » évoluer spectaculairement avec une présence accrue dans l'hexagone. C'est d'abord l'activité globale qui dans un contexte économique général morose a augmenté régulièrement.

1. Evolution de l'activité globale

TOTAL DU BILAN	1986	1991	1993	1994	1995
en millions de francs	20 700	25 100	26 500	28 100	29 300

Cette croissance s'affirme à partir de 1993, en deux ans son taux a été de 10,5 %. Après une longue transition c'est le début d'une nouvelle époque de croissance du Crédit Coopératif par captation des opportunités extérieures, et par une mise en oeuvre plus efficace de ses moyens, quand elles correspondent aux axes stratégiques de développement, aux objectifs et aux spécificités du Crédit Coopératif. C'est dans cet esprit qu'a été reprise une partie de l'activité de la GMF Banque en 1994 et que se met en mouvement à partir de 1996 la reprise de l'activité de la BTP Banque.

Par-delà les volumes globaux c'est une évolution en profondeur de ses activités que connaît le Crédit Coopératif.

2. Transformation de la nature des activités

Le tableau ci-dessous rend compte par grande rubrique de la transformation des activités depuis 10 ans.

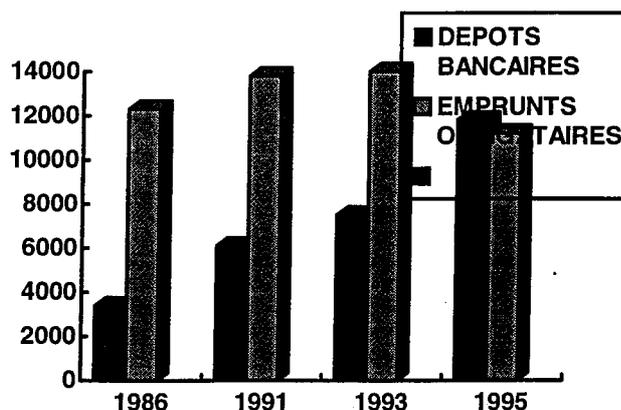
En millions de francs	1986	1991	1993	1994	1995
*Crédits à CT	1 400	1 900	2 200	2 100	2 200
*Crédits à L et MT	14 600	18 200	18 100	17 800	17 400
TOTAL des CREDITS	16 000	20 100	20 300	19 900	19 600
*Dépôts à vue	2 100	2 500	3 200	4 600	5 600
*Autres dépôts	1 300	3 600	5 250	6 400	6 200
TOTAL des DEPOTS	3 400	6 100	8 450	11 000	11 800
*OPCVM	3 200	5 500	7 100	10 000	10 000
TOTAL COLLECTE	6 600	11 600	15 200	21 000	21 800
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	12 300	13 800	14 050	13 900	11 200
dont emprunts garantis par l'Etat	12 300	10 000	8 050		4 000
CAPITAL-RESERVES	425	720	800		860

Pour le Crédit Coopératif la tendance est de s'affirmer dans la collecte des ressources alors que l'activité de crédit est en léger repli depuis 1993 (-1,97 % en 1994 ; -1,53 % en 1995).

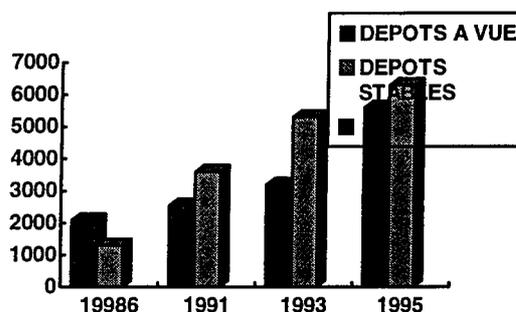
Le secteur bancaire en général amorce une stagnation, voire une légère décroissance des concours à l'économie. Les crédits ont ainsi diminué de 0,46 % entre 1993 et 1994. Tandis que dans le même temps les ressources émanant de la clientèle ont augmenté de 6,91%.

Au Crédit Coopératif les ressources bancaires (dépôts à vue, dépôts à terme, compte d'épargne, certificats de dépôts négociables...) occupent une

place chaque année plus importante. Leur rythme de croissance est spectaculaire : 79 % entre 1986 et 1991 ; 38,5 % entre 1991 et 1993 ; 30 % en 1994 et 8 % en 1995. A la fin de 1995 les ressources bancaires avaient dépassé le niveau des ressources obligataires.



En même temps qu'on assiste à une progression de la collecte des dépôts à vue les ressources stables prennent rapidement l'ascendant.



En terme de parts de marché le réseau mutualiste et coopératif tient dans son ensemble une place importante qui tend à s'affirmer.

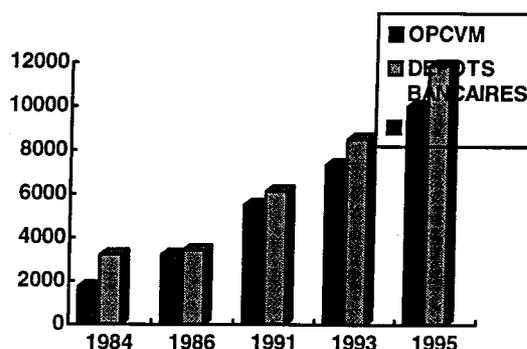
Parts de marchés¹

	Situation		Dépôts		Crédits	
	1993	1994	1993	1994	1993	1994
Banques AFB	59,5	58,2	46,5	44,8	50,1	48,6
Banques Mut ou Coopératives	16,2	16,9	33,7	34,7	22,4	22,7
Caisse D'Epargne	5,8	6,2	18,7	19,2	4,4	5,2
Divers autres	18,5	18,7	1,1	1,3	22,7	17,4
Total	100	100	100	100	100	100

¹ Commission Bancaire. Rapport 1994

La place confortée du secteur mutualiste et coopératif tient certainement à son enracinement local.

Le volume des OPCVM gérés par le Crédit Coopératif est désormais du même ordre que celui des dépôts bancaires.



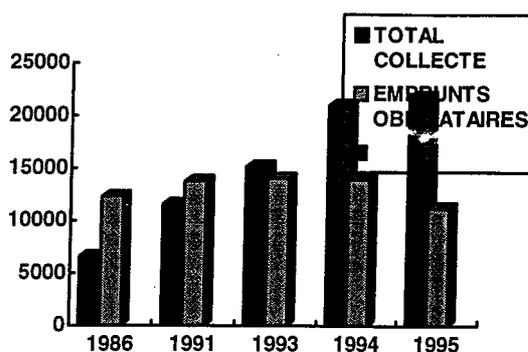
Or, ce n'est pas le moindre succès du Crédit Coopératif quand ces OPCVM étaient encore inexistants en 1982.

ANNEE DE CREATION	NOM DU PRODUIT	CARACTERISTIQUES PRINCIPALES
1983	FAIM ET DEVELOPPEMENT	FCP obligataire Objectif humanitaire.
1984	EFI-PERFORMANCE	SICAV monétaire
1985	EFICOOP-SICAV	SICAV monétaire
1987	EPARGNE SOLIDAIRE	FCP obligataire Objectif humanitaire
1988	EFICOOP-COURT TERME	FCP court terme
1989	EFI-TRESOR	SICAV monétaire
1991	EFI-NOTIONEL	FCP indiciel en obligations françaises
1991	EFINDEX-FRANCE	SICAV indicielle en actions françaises
1992	EFI-FRANCE	FCP en actions
1993	EGFI-EUROTOP	SICAV en ECU

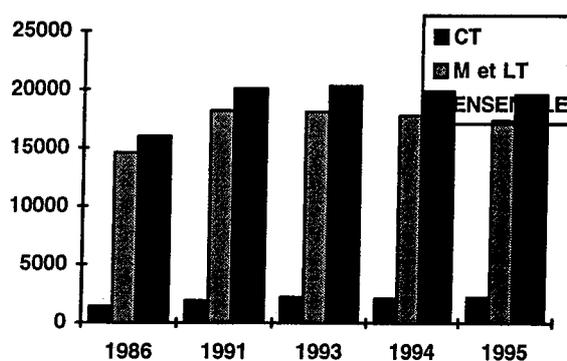
En 1993 le Crédit Coopératif est la première banque à créer un fond commun de placement humanitaire (Faim et Développement) qui permet aux épargnants de maintenir en valeur constante leur épargne et de participer aux projets d'organismes d'intérêt général, par le don de la partie du rendement du FCP dépassant le niveau de l'inflation.

En 1993 le Crédit Coopératif anticipe en créant « EGFI-EUROTOP » une des premières SICAV obligataires libellées en écus.

Le groupe qui tirait, il y a dix ans, l'essentiel de ses ressources des marchés obligataire et monétaire est aujourd'hui fortement excédentaire en ressources et créateur sur les marchés de l'argent.



Si l'encours des crédits à long et moyen terme demeure important, 17 milliards sur 20 milliards, les crédits à court terme se sont fortement accrus tout au long de ces dix dernières années.



3. Une présence accrue dans l'hexagone

Pendant cette même période le nombre des clients s'est accru au rythme de 10-15 % par an, avec un fort accroissement en proportion de ceux qui entretiennent des relations bancaires et ne sont pas seulement bénéficiaires de crédits d'investissement.

Le Crédit Coopératif s'affirme en tant que banquier et plus particulièrement en tant que banque moderne assurant des prestations de services diversifiées : monétique, télématique, conseils en gestion, interventions en fonds propres... Le pourcentage des activités de services dans le produit net bancaire (PNB) est proche de 25 %, soit un chiffre

encore plus élevé si l'on met à part l'activité de financement long terme, génératrice de peu de commissions. Les prestations télématiques et informatiques représentent 9 % des commissions en 1995.

La présence du Crédit Coopératif dans l'hexagone s'est renforcée par une implantation régionale intensifiée se caractérisant par un réseau (agences, délégations, antennes) présent dans toutes les régions mais aussi dans nombre de préfectures départementales.

Agences, délégations, antennes	1986	1991	1993	1995
	33	39	46	53

La reprise de la GMF Banque en 1994 a permis au Crédit Coopératif d'être désormais présent à Dunkerque, Lorient, Metz, Niort, Toulon et Valence.

Dans le même temps le dernier rapport disponible de la Commission Bancaire fait état, entre 1993 et 1994 d'un déficit de 14 guichets permanents pour l'ensemble du réseau bancaire (pour l'ensemble des réseaux mutualistes, la diminution est de 94).

Le redéploiement des effectifs du siège Paris La Défense vers le réseau est le suivant :

	1986	1991	1993	1995
SIEGE	635	496	486	476
RESEAU	415	423	454	528
AUTRES ²	70	91	84	83
TOTAL	1120	1010	1024	1087

Pour l'ensemble du réseau bancaire l'effectif salarié a diminué très sensiblement depuis 1986

Effectifs salariés des banques

	1986	1991	1993
EFFECTIFS	254 409	238 256	226 847

En 7 ans les banques ont perdu plus de 10 % de leurs effectifs salariés alors que sur la même période le Crédit Coopératif n'en a perdu que 3 %

² Personnes en arrêt maladie longue maladie, détachées, employées par le comité d'entreprise...

avec une tendance à la hausse dû à sa politique de reprise et d'accords. Ainsi la reprise de la BTP Banque se traduira en 1996 par l'intégration au groupe de 80 personnes sans nouvelle implantation géographique.

Le Crédit Coopératif est une banque moyenne spécialisée

Les dix dernières années rendent compte de la transformation des activités du Crédit Coopératif qui a fortement diversifié son offre de services bancaires tout en demeurant une banque moyenne.

Dans le même temps le pianiste (le Crédit Coopératif), pour reprendre une expression largement utilisée, se rapproche du piano (clients-sociétaires). La présence physique accrue dans l'hexagone s'est complétée d'une présence virtuelle de chaque instant et de chaque lieu, même géographiquement le plus éloigné, par la maîtrise des technologies bancaires les plus sophistiquées.

Et, c'est aux services de clientèles d'élection que le Crédit Coopératif met à disposition son savoir faire, objet de soins particuliers.

1. Le Crédit Coopératif est une banque moyenne

Tous les indicateurs qu'ils soient de structure ou d'activité rendent compte de la place moyenne que tient le Crédit Coopératif dans le paysage bancaire.

Au 31 décembre 1994, la France et la principauté de Monaco regroupent 427 banques avec 25 000 guichets permanents. Le Crédit Coopératif à la même date en a 53 tandis que les Banques Populaires, par exemple, en ont 1 653.

Le Crédit Coopératif occupe, en retenant le classement du *Nouvel Economiste* fondé sur le total du bilan, le 42^{ème} rang des banques françaises au 31 décembre 1994 avec un total de bilan de 28 milliards de francs (40 milliards avec son réseau.). Depuis le classement de 1991, sa place s'est très nettement améliorée.

Classement de quelques banques françaises³

Total du bilan en milliards de francs. 427 banques au total.

	31.12.1991		31.12.1994	
	Total bilan	Classement	Total bilan	Classement
Crédit Agricole	1591	1 ^{er}	1754	1 ^{er}
Crédit Lyonnais	1586	2 ^{ème}	1753	2 ^{ème}
Banque Nationale de Paris	1429	3 ^{ème}	1452	4 ^{ème}
Société Générale	1429	4 ^{ème}	1486	3 ^{ème}
Banques Populaires	388	10 ^{ème}	463	9 ^{ème}
Crédit Mutuel	355	12 ^{ème}	466	8 ^{ème}
Crédit Coopératif	25	65 ^{ème}	29	42 ^{ème}

La disparité du poids des banques françaises, hormis pour les 4 premières, est grande même si la concentration marque un léger fléchissement, comme le fait remarquer la Commission bancaire dans son rapport de 1994, se fait jour depuis 1993. La concentration s'accroît en matière de dépôts.

Concentration du système bancaire par types d'opérations⁴

En % du total	Situation		Dépôts		Crédits	
	1993	1994	1993	1994	1993	1994
Les 5 premiers établissements	41,3	40,8	67,2	67,8	45,8	45,8
Les 10 premiers établissements	55,5	55,3	82,5	83,3	62,7	63
Les 20 premiers établissements	66,7	66,4	87,8	88,3	75,3	75,1

Le Crédit Coopératif est aussi une banque moyenne par le volume de ses fonds propres (1,175 milliards de francs).

Le qualificatif de banque moyenne se confirme pour le Crédit Coopératif à l'examen des résultats nets d'exploitation des dernières années, compris entre 20 et 40 millions de francs.

³ Les 5 000 premières entreprises. *Le Nouvel Economiste*.

⁴ Rapport de la Commission Bancaire, 1994.

Les résultats d'exploitation des banques dans leur ensemble sont faibles. La Commission Bancaire note dans son rapport de 1994 un résultat brut d'exploitation positif, 16 981 milliards de francs mais un résultat net d'exploitation négatif, - 25 000 milliards de francs, pour un échantillon de 282 banques AFB. Or dans le contexte bancaire morose, le Crédit Coopératif n'a pas enregistré de pertes au cours des 10 dernières années. Il le doit à sa politique de sélection et de division des risques particulièrement vigilante.

L'emploi salarié concerne au Crédit Coopératif, 1090 personnes en 1995 (1010 en 1991) pour un réseau bancaire qui emploie 223 847 personnes en 1993. Le Crédit Coopératif demeure un employeur de taille moyenne face au Crédit Lyonnais (68 000 salariés), la Société Générale (35 000 salariés) le Crédit Mutuel (22 000 salariés) ou bien encore le Crédit Foncier de France avec ses 3 500 salariés.

La taille moyenne du Crédit Coopératif, la proportion de ses cadres (40 % de l'effectif) lui permettent de réagir vite face aux opportunités, d'être rapidement réactif et créatif. C'est sans doute une des explications à ses fortes capacités technologiques.

2. Une banque moyenne aux fortes capacités technologiques

C'est en 1983 que le Crédit Coopératif décide de refondre entièrement son système d'information et de se doter des moyens informatiques et technologiques lui permettant de réussir sa mutation de financeur à celle de banque universelle à fortes capacités technologiques.

Son système d'information s'est organisé selon une architecture modulaire : autour d'une base de données clients, une série de sous-systèmes spécialisés permet le traitement des opérations (moyens de paiement, prêts, produits de placement...) la fourniture des opérations de gestion (comptabilité...) ou de synthèse (statistiques, situations réglementaires...). Ce qui a permis d'intégrer une trentaine de progiciels différents...en douceur. L'accroissement des volumes d'opérations s'est opéré de façon spectaculaire sans augmentation des coûts de production.

Ainsi les opérations de compensation transitant par le système interbancaire de télécompensation ont augmenté de 504 % entre 1987 et 1995, les services télématiques de 814 % avec une augmentation de 219 % des postes de travail et une diminution des coûts en francs constants de 17,5%.

Evolution des activités et coûts informatiques

Année	Indices d'activité			Coûts informatiques ⁵
	Opérations compensation + SIT en millions	Télématique en milliers d'heures/an	Postes de travail (hors Minitel)	Francs constants base 100 en 1987
1987	4,7	10,9	307	100
1988	5,9	17,3	403	97,3
1989	6,6	21,7	465	88,2
1990	7,6	27,3	513	85,5
1991	8,2	36,0	612	84,4
1992	9,6	49,3	663	83,8
1993	10,6	68,5	717	82,5
1994	15,1	82,3	872	79,5
1995 ⁸	28,4	100,0	980	82,5

Cette double performance, multiplication des volumes d'activité et maîtrise des coûts, tient aux choix des investissements matériels, aux investissements intellectuels et à la veille permanente quant à l'évolution technique. Le Crédit Coopératif participe à de nombreux groupes de travail interbancaires portant sur les technologies (voir annexe le Crédit Coopératif dans les groupes interbancaires portant sur les technologies).

Sa maîtrise de la télétransmission, échange direct de données entre ordinateurs, lui permet un dialogue permanent avec ses clients en supprimant des délais, des répétitions de tâches et des sources d'erreurs. De plus la télétransmission s'adapte bien aux caractéristiques du Crédit Coopératif, réseau d'agences bancaires réduit et clientèles essentiellement de personnes morales, en lui permettant une proximité logistique là où il n'y a pas de proximité géographique.

L'efficacité, la sécurité et la qualité des prestations informatiques ont permis au Crédit Coopératif d'obtenir dès 1991 le statut de « participant

⁵ (amortissements matériels + logiciels + maintenance + sous-traitance + frais de personnel + consommations) - produits des prestations informatiques des établissements affiliés non gérés.

⁶ Virements, prélèvements, LCR, retraits DAB, TIP (uniquement BFCC).

⁷ Terminaux passifs + Questar 400 + PC

⁸ Estimation

direct » au groupement du système interbancaire de télécompensation (GSIT). Seules 23 banques sur les 427 que compte la place ont un accès direct au SIT. Cet accès réservé aux « grands » de la maîtrise technologique bancaire donne lieu à un classement selon la nature et le volume des opérations traitées (voir annexe émission-réception SIT). Pour l'ensemble des opérations émises le Crédit Coopératif se classe au 13 ème rang (mais 7 ème rang pour les titres interbancaires de paiement) et au 14 ème rang pour les réceptions (classement établi pour les opérations du 1 er semestre 1995).

Ainsi, c'est naturellement que le Crédit Coopératif réalise les échanges interbancaires pour ses établissements affiliés , Edel Banque (banque du groupe des centres Leclerc) Crédit Maritime et récemment la BTP Banque.

Echanges interbancaires au titre de la BFCC

Echanges interbancaires en millions d'opérations	1987	1991	1993	1995	1995/94
Virements aller	1,9	3,37	4,52	11,73	58,73 %
Prélèvements aller	1,7	2,96	3,22	9,70	146,19 %
LCR aller	0,10	0,29	0,33	0,43	19,44 %
Retrait DAB	0	0	0	0,38	3700 %
Total opé aller	3,7	6,62	8,07	22,24	90,09 %
Virements retour	0,39	0,71	1,13	2,18	43,42 %
Prélèvements retour	0,20	0,38	0,53	1,49	96,05 %
LCR retour	0,17	0,50	0,80	1,09	10,10 %
Retrait DAB	0,03	0,05	0,07	0,50	194,12 %
Total opé retour	0,79	1,64	2,53	5,26	52,91 %
Total échanges interbancaires	4,49	8,26	10,60	27,50	81,64 %
ETEBAC 1/2/3		0,80	2,09	9,08	116,19 %
ETEBAC 4		1,42	2,88	4,46	21,20 %
TOTAL TELETRANSMISSIONS CLIENTS	ε	2,22	4,97	13,54	71,83 %

Les opérations de télétransmission, quasi-inexistantes en 1987, augmentent régulièrement, de 500 % entre 1991 et 1995. Elles continuent de connaître

une progression vertigineuse entre 1994 et 1995 avec 71,83 % d'augmentation au cours de cette dernière période d'un an. Cette situation vaut pour la BFCC.

L'activité pour l'ensemble du groupe Crédit Coopératif, Edel Banque et Crédit Maritime est tout aussi significative.

Echanges interbancaires toutes sociétés du groupe Crédit Coopératif

Echanges interbancaires en millions d'opérations	1987	1991	1993	1995	1995/94
Virements aller		3,37	3,98	12,02	57,33
Prélèvements aller		2,96	3,00	10,30	104,37
LCR aller		0,29	0,35	0,74	34,55
Retrait DAB		0,50	3,22	10,58	23,31
<u>Total opé aller</u>		<u>7,12</u>	<u>10,55</u>	<u>33,64</u>	<u>54,24</u>
Virements retour		0,71	1,07	3,50	48,31
Prélèvements retour		0,38	0,59	2,81	67,26
LCR retour		0,50	0,79	1,47	19,51
Retrait DAB		0,06	0,18	1,03	98,08
<u>Total opé retour</u>		<u>1,65</u>	<u>2,63</u>	<u>8,81</u>	<u>52,16</u>
<u>Total échanges interbancaires</u>	<u>4,7</u>	<u>8,77</u>	<u>13,18</u>	<u>42,45</u>	<u>53,80</u>

La gamme des produits télématiques offerte aux clients, axée sur la gestion des comptes, la gestion des données informatisées, la communication et les services de gestion, (voir annexe la gamme des produits télématiques) a été mise au point bien souvent en partenariat. Astel, système de gestion des dépenses et recettes des personnes sous tutelle, est la « quintessence du partenariat ». Ce service a été créé dès l'origine avec le client et il a évolué avec ses besoins, ses exigences. Le client participe très activement au « club Astel » où il peut aussi échanger avec les autres utilisateurs.

La connexion entre le Crédit Coopératif et ses clients concerne des milliers de personnes pour des milliers d'heures.

Services télématiques

	1987	1991	1993	1995	1995/94
<u>ASTEL CC</u>					
Nbre de dossiers	3 330	16 511	25 545	37 681	20,60 %
Nbre de connexions		19 607	173 984	244 712	22,79 %
Temps de connexion	7 000	16 511	45 595	63 194	14,66 %
<u>Coopatel Comptes</u>					
Nbre utilisateurs	880	2 589	4 608	7 029	2,34 %
Nbre de connexions		219 606	401 951	604 756	27,54 %
Temps de connexion	2 020	7 539	12 660	21 900	36,46 %
<u>Coopatel placements</u>					
Nbre utilisateurs		2 599	4 455	6 296	-0,76 %
Nbre de connexions		18 729	62 557	85 363	2,49 %
Temps de connexion		656	1 971	2 380	2,99 %
<u>Coopafil¹⁰</u>					
Nbre d'appels					54 184
Temps de connexion					1 612
<u>Total temps de connexion</u>					
		27 802	60 226	73 473	21,25 %

Tous les indicateurs sont à la hausse, excepté le nombre d'utilisateurs de Coopatel placement. (Les épargnants d'une façon générale ont en 1995 délaissé les placements en FCP et SICAV pour des raisons de taux d'intérêt et des mesures fiscales moins intéressantes que par le passé.)

L'indicateur temps de connexion augmente toujours ce qui est un signe de performance, d'appréciation des services d'autant plus important que plus le client a l'habitude d'utiliser le service moins longtemps il l'utilise du fait d'une meilleure connaissance des principes de connexion et des services.

⁹ En nombre d'heures dans l'année.

¹⁰ service ouvert en juin 1995

L'ensemble des prestations de services informatiques assure des recettes de plus en plus significatives.

Total des recettes des prestations informatiques en milliers de francs

1991	1993	1994	1995
8 008	12 295	16 700	20 005

Les recettes ont ainsi été multipliées par 2,49 en 5 ans et augmentent encore de 20 % entre 1994 et 1995.

La technologie de pointe tout comme l'ensemble des prestations du Crédit Coopératif s'adressent à une clientèle d'élection.

3. Le Crédit Coopératif est une banque spécialisée.

Le Crédit Coopératif avait autrefois des missions statutaires consistant essentiellement à apporter son concours financier aux projets de son sociétariat. Il a désormais une clientèle d'élection. En effet, il a résisté à la banalisation malgré la levée de l'encadrement du crédit en 1985, la concurrence exacerbée des banques entre elles, l'érosion des marges.

Il a au contraire affirmé sa vocation d'être aux services des coopératives et de leurs adhérents, des mutuelles sans intermédiaire, des associations, du logement social, des collectivités locales et des particuliers proches de ces personnes morales.

Même si cela correspond à des secteurs d'interventions statutaires, c'est librement que le Crédit Coopératif concentre ses forces, ses compétences sur l'offre de services, la plus large, la plus complète de la panoplie des services d'une banque universelle. Il connaît bien ses clientèles et il cherche à leur apporter, autant que de besoin, des solutions spécifiques à leurs caractéristiques propres.

Sa connaissance des clientèles relève de l'histoire, pour les sociétés coopératives de production par exemple ; elle tient aussi à son adaptation aux évolutions des organisations socio-politiques avec un rapprochement géographique en adéquation avec les grands principes de la décentralisation. C'est ainsi que le Crédit Coopératif a mis en place en 1986, six délégations régionales qui démultiplient les forces humaines et techniques du siège en région et les centres de décisions.

Les structures de concertation, associations de familles de clientèles : Cefa¹¹, Ucel¹²...les commissions sectorielles « coopération commerciale ; filière maritime...» favorisent les échanges des clientèles d'activités économiques semblables et des échanges avec les professionnels spécialistes de ces clientèles. C'est avec ces types de rencontres que s'apprécie le quotidien et que se créent, s'adaptent, se transforment, les services aux clientèles.

Ainsi le Crédit Coopératif est-il multispécialiste en offrant tous les services qu'une banque universelle peut offrir (investissement, épargne, service à l'étranger, télématique...) avec en plus des solutions spécifiques aux clients se trouvant dans des situations particulières, des besoins précis, « uniques » (mise en relations des cafés musiques entre eux, jonction des comptabilités clients-fournisseurs...). Pour lui tous ses clients sont en réalité spécifiques, choisis dans le respect d'une éthique « entreprendre ensemble » et non pas l'un au détriment de l'autre. Jamais le Crédit Coopératif ne cherche à prendre le contrôle d'affaires, dans lesquelles ses clients interviennent, par quelques montages financiers que ce soit.

Au contraire, il a favorisé le développement de solidarités diverses : création de coopératives financières¹³, création de fédérations (fédération des écomusées...), de fonds de garanties mutuelles, permettant l'exercice d'une solidarité achevée. Et, si l'utilité de la caution mutuelle a pu être mise en doute par une pratique erronée et paradoxalement, par l'atténuation de la notion de risque et de garantie dans des périodes plus faciles, elle est au moment où les situations délicates affectent un grand nombre, plus que jamais d'actualité. Les fonds de garantie mutuelle représentent près de 90 millions de francs et concernent des clientèles regroupées par activités (groupements d'artisans, coopératives...) ou par nature de risques (fonds mutuels acquéreurs pour l'immobilier) ou encore par circonscription géographique (fonds francilien de garantie mutuelle pour le développement industriel)...

Aujourd'hui les concours se répartissent presque à égalité entre le secteur marchand (entreprises) et le secteur non marchand (associations, mutuelles, logement social...

¹¹ Centre d'études de financement des associations, représente le secteur associatif et la Mutualité hors, loisirs et tourisme social.

¹² représente les associations de loisirs et du tourisme social

¹³ Les coopératives financières sont créées avec les unions patronales et/ou les syndicats professionnels et ont pour vocation l'accès aux financements des PME/PMI.

Crédits nouveaux d'investissements
en millions de francs

	1991	1993	1994	1995
Secteur non marchand	730	862	962	962
Secteur marchand	1388	936	1171	964

En termes de collecte de ressources la situation apparaît plus contrastée.

En pourcentage des ressources collectées¹⁴ (hors GMF Banque)

	au 31/12/94	au 31/12/95
Secteur non marchand	65,5 %	63,6 %
Secteur marchand	18,8 %	20,5 %
Autres	15,7 %	15,9 %

La nature de l'activité des entreprises du secteur non marchand explique en partie l'importance de la collecte de ressources. Ces entreprises interviennent souvent comme prestataires de services à but non lucratif et ont donc essentiellement des frais de fonctionnement exigeant des liquidités ou quasi liquidités importantes eu égard à la taille de leurs budgets.

En nombre, les entreprises représentent environ un tiers des personnes morales clientes, elles comprennent des PMI (dont des SCOOP), des commerçants détaillants groupés, des transporteurs, d'autres petites entreprises groupées (groupements d'artisans notamment) et des entreprises appartenant à la filière mer et agro-alimentaire. Parmi elles, on compte 450 entreprises appartenant aux secteurs du bâtiment et des travaux publics, essentiellement petites et moyennes. C'est dans une logique de connaissance du secteur, et de travail avec les syndicats professionnels qu'un partenariat se met en place avec la BTP Banque. La culture d'entreprise de la BTP Banque est fondée sur une connaissance approfondie du secteur du bâtiment et une forte relation avec les structures professionnelles nationales ou locales. Elle rejoint par bien des points la culture du Crédit Coopérative de la connaissance approfondie des secteurs d'activité de ses clients et d'une dynamique assise sur des structures professionnelles lieu d'échanges et de créativité.

¹⁴ Ressources bancaires et épargnée gérée dans les OPCVM.

Banque moyenne et spécialisée le Crédit Coopératif est aussi une banque coopérative.

Le Crédit Coopératif est une banque coopérative

Entité bancaire, juridiquement le Crédit Coopératif est un groupe constitué de différentes sociétés au statut coopératif. Aussi peut-on dire qu'il est une banque coopérative au même titre que la DGBank en Allemagne, Robobank en Hollande, Crédit agricole, Banque populaire et Crédit Mutuel en France...

Toutefois certains affiliés sont des sociétés anonymes, leur capital appartient au Crédit Coopératif et à d'autres souscripteurs, avec des règles de fonctionnement classiques. Tel est le cas de la Banque Edel, société anonyme qui rassemble le Crédit Coopératif et le mouvement des Centres Leclerc et des SICAV du groupe qui comprennent des représentants du Crédit Coopératif et des mouvements utilisateurs.

1. Banque coopérative et donc, ni publique, ni privée

Une coopérative est une association de personnes gérant une entreprise qui leur apporte des services de nature très diverse. Il existe en fait trois catégories de coopératives : les coopératives de salariés (les Scoop avec maintenant très souvent une ouverture au-delà et en de ça des salariés) les coopératives fournissant à leurs adhérents des produits et services pour leur usage courant (coopérative de consommation, d'habitation...), les coopératives apportant à des adhérents entrepreneurs et professionnels indépendants agriculteurs, pêcheurs, artisans, transporteurs, commerçants, P.M.E., professions libérales...) une aide pour le développement de leurs propres activités.

Les banques coopératives, donc le Crédit Coopératif, sont essentiellement des coopératives d'usagers, ceux-ci étant, soit dès l'origine des particuliers (comme au Crédit mutuel), soit tendant à le devenir majoritairement (comme au Crédit agricole et aux Banques populaires conçues à l'origine comme des groupements, respectivement, d'agriculteurs et de P.M.E. et d'artisans).

La particularité du Crédit Coopératif est d'avoir comme sociétaires essentiellement des personnes morales parmi desquelles on retrouve les différentes sortes de coopératives mais aussi des associations, des mutuelles...

Avec la reprise d'une partie des activités et des clients de la GMF Banque le nombre de particuliers, client du groupe, ont augmenté de façon significative. Le Crédit Coopératif souhaite tisser avec ses derniers des liens de réel partenariat voire de sociétariat dans des modalités juridiques sont à l'étude.

Le Crédit Coopératif garde quelques traits de son passé d'établissement à statut légal spécial il est bien entendu soumis au droit privé, mais il est essentiellement coopératif. Son capital est la propriété des sociétaires emprunteurs et clients. Les conseils d'administration sont composés des sociétaires. Et, si le Crédit Coopératif est soumis au contrôle et obligations de droit commun de la profession bancaire, ses dirigeants sont élus par son conseil, l'agrément de l'Etat étant demandé a posteriori.

2. Une gestion partenariale

Présent dans toute la France, le Crédit Coopératif n'a pas de structures juridiques régionales ; en revanche, auprès de chacune de ses agences, est constitué un Comité régional composé des représentants de tous les mouvements de sociétaires. Le représentant est une personne morale, ce qui donne plus de poids et de vie « sociétariale » à l'ensemble des mouvements. Ce Comité régional assiste le Directeur et est un trait d'union avec les clients (les comptes de la banque sont d'ailleurs approuvés chaque année en sections au niveau régional). La relation devient complète avec niveau national avec l'Union Nationale du Crédit Coopératif, véritable « parlement » qui rassemble représentants des régions, des mouvements sociétaires et des établissements affiliés.

Le Crédit Coopératif vit le partenariat aussi au quotidien avec les mouvements de sociétaires. Le terme de « mouvements » et non pas de famille rend compte de la culture d'entreprise du Crédit Coopératif. Il fait référence au dynamisme, à l'action, à la mobilité...autant de d'aptitudes que les sociétaires exercent au sein des clubs d'usagers (association tutélaires, conseil en gestion des collectivités locales...), des commissions sectorielles (maritime, commerciale, etc.) qui examinent les problèmes généraux aussi bien que les situations particulières.

Le Crédit Coopératif doit être pour ses clients et sociétaires « la communication et la vie coopérative » au quotidien , c'est la source de sa réactivité et créativité aux besoins exprimés ou constatés.

Conclusion

Le Crédit Coopératif occupe une place particulière parmi les banques de la place et même parmi les banques coopératives, par sa taille, son savoir faire, sa pratique coopérative.

Son capital n'est ni un instrument de pouvoir, ni un instrument financier mais un instrument de travail pour ses sociétaires et ses clients. Sa solvabilité de banque coopérative repose sur sa situation intrinsèque et non sur le standing de son tour de table. C'est pourquoi il est, au moins autant que les banques banales, soumis au respect des normes réglementaires (ratio Cooke par exemple) mais aussi à une rigueur de gestion et de rentabilité minimale. Les relations fortes qu'il entretient avec ses clientèles constituent un atout réciproque. Le Crédit Coopératif est en mesure d'être aux côtés de ses sociétaires dans des situations délicates, ces derniers confortent leurs relations avec leur banquier et apprécient son enracinement dans leurs spécificités.

Mais, pour que les liens se pérennisent il est nécessaire d'offrir des services bancaires irréprochables allant bien au-delà du prêt financier ou de la gestion de la liquidité. Les services télématiques, l'ingénierie financière...doivent permettre aux clients de travailler au plus près du temps réel et avec des partenaires implantés dans des sites différents, dans l'hexagone mais aussi à travers le monde, d'avoir des outils et appuis techniques et humains (d'où l'importance de vie sociétariale) utiles dans une économie et société qui se mondialisent.

SOMMAIRE

Le Crédit Coopératif est une banque

1. Evolution de l'activité globale
2. Transformation de la nature des activités
3. Présence accrue dans l'hexagone

Le Crédit Coopératif est une banque spécialisée

1. Le Crédit Coopératif est une banque moyenne
2. Une banque moyenne aux fortes capacités technologiques
3. Le Crédit Coopératif est une banque spécialisée

Le Crédit Coopératif est une banque coopérative

1. Une banque coopérative, ni publique, ni privée
2. Une gestion partenariale

Conclusion

ANNEXES

Les ETEBAC

Quelques abréviations « bancaires »

Principaux groupes de travail interbancaires sur les technologies auxquels participe le Crédit Coopératif

La gamme des produits télématiques du Crédit Coopératif. Résultat d'un partenariat.

Principaux groupes de travail interbancaires sur les technologies auxquels participe le Crédit Coopératif

AFEC : commission technologie

CFNONB : Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires (groupement interbancaire). Groupes de travail thématiques : télépaiement...

Conseil National de Crédit : participation aux consultations, selon les travaux en cours (télécommunications...).

GIE Carte Bancaire : groupe de travail sur l'intégration des opérations de paiement par carte dans les échanges SIT.

Groupement européen des banques coopératives, groupe « système de paiement »

G-SIT : groupement interbancaire sur la télécompensation. Groupes de travail thématiques (déploiement du réseau, plan de secours...)

SIBES : Société interbancaire d'études et de services. La SIBES regroupe 70 établissements petits ou moyens pour une mise en commun d'études sur les projets interbancaires. Des sous-groupes thématiques se constituent au coup par coup (monétique, SIT, RELIT...)

SWIFT : groupe des adhérents du réseau.

La gamme des produits télématiques du Crédit Coopératif Résultat d'un partenariat

1/ COOPATEL : gestion des comptes bancaires.

(Personnes morales 36 14 COOPA)

(Particuliers 36 17 COOPA)

- * COOPATEL COMPTES : consultation de comptes et opérations annexes liées au compte bancaire (virement, commande de chèquiers).
- * COOPATEL FINANCES : information financière.
- * COOPATEL MESSAGERIE : communication agences/clients.
- * COOPATEL CREDIT : simulation de crédit.
- * COOPATEL PLACEMENT : OPCVM du Crédit Coopératif.

2/ COOPATRANS : services informatisés d'échanges de fichiers bancaires

- * REMISES : virements, prélèvements, lettres de change relevés clients, lettres chèques...
- * RELEVES : extraits de comptes, relevés de LCR à payer, relevés d'impayés de prélèvements, autres relevés spécifiques.

3/ COOPAMICRO : offre de logiciels bancaires pour la consultation de fichiers.

- * Virements
- * Prélèvements
- * LCR / BOR
- * Communication bancaire

4/ SERVICES SPECIFIQUES DE GESTION.

* **COOPACOMPTA : tenue de la comptabilité sur minitel**

* **ASTEL : gestion des personnes protégées**

Astel comptes	gestion des comptes bancaires
Astel placements	gestion des placements
Astel +	gestion de l'activité des gérants de tutelle

5/ PROCOOP : services de communication électronique sur télétel
(36 15 - 36 16 - 36 17)

* Messageries professionnelles privées.

* Services kiosque grand public ou spécialisés (magazines, annonces, vente par correspondance).